

Changer les mentalités

« Je prétends revendiquer pour la nation une éducation qui ne dépend que de l'État, parce qu'elle lui appartient essentiellement ; parce que toute nation a un droit inaliénable et imprescriptible d'éduquer ses membres, parce que, enfin, les enfants de l'État doivent être élevés par des membres de l'État. »

Non, cette citation n'est pas extraite, comme on pourrait facilement le penser, d'un ouvrage de M. Vincent Peillon, mais de l'*Essai d'éducation nationale*, publié en 1763, par La Chalotais et cité par le R.-P. Leo J. Elders dans *Éducation et instruction selon Saint-Thomas d'Aquin*.

Procureur général du Parlement de Rennes sous le règne de Louis XV, La Chalotais est généralement connu comme un défenseur des libertés locales, en raison de son opposition, en tant que procureur du Parlement de Rennes, aux réformes voulues par le pouvoir royal. Il doit une part de cette réputation à Voltaire, qui en fit une victime, en prétendant qu'il avait dû rédiger son mémoire de défense avec un cure-dent.

On peut aussi soutenir qu'il était surtout attaché à la défense des privilèges du corps auquel il appartenait. Il était en tout cas d'accord avec Voltaire, qui lui écrivait, à propos de son *Essai* : « Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs. Moi qui cultive la terre je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs tonsurés. »

Le projet de loi d'*Orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République*, en cours de discussion au Parlement, affirme tout au contraire une volonté de développer la scolarisation des enfants de moins de trois ans et de maintenir tous les élèves dans l'enseignement général, avec la suppression, critiquée par

Ségolène Royal, de l'accès anticipé à une formation professionnelle.

Si Vincent Peillon s'oppose en cela à La Chalotais et à Voltaire, c'est bien sûr pour engraisser le mammoth, comme disait Claude Allègre; mais c'est aussi parce que les laboureurs disposent aujourd'hui d'un bulletin de vote. Il convient donc de les préparer dès leur plus jeune âge à bien voter.

Cette volonté de diriger les esprits transparaisait déjà très clairement dans la lettre adressée aux recteurs par Vincent Peillon le 4 janvier, pour les appeler à la plus grande vigilance envers les établissements d'enseignement privés sous contrat, à propos du débat sur l'ouverture du mariage et de l'adoption aux personnes de même sexe. Il y écrivait sans complexe : « Le gouvernement s'est engagé à s'appuyer sur la jeunesse pour changer les mentalités, notamment par le biais d'une éducation au respect de la diversité des orientations sexuelles ».

Le projet de loi de refondation de l'école de la République a bien été, n'en doutons pas, conçu pour donner au gouvernement les moyens de « changer les mentalités ». La substitution à l'actuel enseignement civique d'un enseignement moral et civique ne peut que nous inquiéter. A qui fera-t-on croire que « leur » morale n'est pas ce que la gauche française juge -seule - moralement juste ? C'est leur pensée obligée, héritière d'un marxisme ringard, d'un freudisme frelaté et du relativisme soixante-huitard qu'ils veulent imposer dès le plus jeune âge. Ce politiquement correct a conduit la France au bord de l'abîme. Préservons en les jeunes générations !

Recteur Armel Pécheul

La loi d'orientation



Charlemagne inspectant une école.

À la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale, en première lecture, le 19 mars, de la loi d'orientation, Maryline Baumard a interrogé (*Le Monde* du 22 mars) Marcel Gauchet, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales et auteur de *Les conditions de l'éducation* (Stock, 2008).

Les priorités retenues

Il approuve les priorités accordées par la loi à l'école primaire, au temps scolaire et à la formation des enseignants, parce que :

- On s'est focalisé à tort sur les difficultés du collège, alors que le plus grave est l'incapacité de l'école à assurer à tous l'acquisition des savoirs élémentaires.
- Personne ne demandait la suppression d'une demi-journée d'école, décidée en 2008 par Nicolas Sarkozy.
- La droite portera éternellement la honte d'avoir osé faire croire que le métier d'enseignant ne relève pas d'une formation (en fermant les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres).

Ces trois appréciations méritent des explications qui peuvent être les suivantes :

- S'il est possible de justifier dans le primaire les écarts entre les élèves par des rythmes de développement différents, l'explication n'est plus recevable après le passage en sixième, quand on constate que des élèves ne savent pas lire ou, en tout cas, ne peuvent pas comprendre ce qu'ils lisent. Et puis, soigner les conséquences est moins pénalisant que de chercher à remédier aux causes, pour un gouvernement de gauche, comme pour un gouvernement de droite.
- La suppression d'une demi-journée d'école ne répondait pas en effet à une demande fortement exprimée. Elle semble cependant avoir répondu à une demande latente, si l'on en juge par l'opposition rencontrée à un retour à la situation antérieure.
- Que le métier doive s'apprendre, comme tous les autres métiers, est une évidence. Malheureusement les IUFM n'ont pas apporté la preuve, en vingt ans d'existence, de leur capacité à former des maîtres. Peut-on partager avec Marcel Gauchet l'espoir que « les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation seront à la hauteur du rôle fondamental que l'on est en droit d'en attendre » ?

Les conditions d'une vraie refondation

Il semble lui-même en douter quand il répond qu'une vraie refondation de l'école, telle qu'annoncée par M. Peillon « demanderait d'aller plus loin dans l'identification des difficultés que rencontre l'école aujourd'hui. Par exemple sur le terrain de ce que veut dire apprendre ».

Son jugement sur les dégâts du pédagogisme pendant les quarante dernières années est terrifiant. Citons-le en entier :

« Ce dont je suis sûr, c'est que nous vivons sur des images et des idées fausses. Nous avons vécu un tournant important dans les années 1970. La pédagogie transmissive fondée sur l'inculcation d'un savoir détenu par le maître à

un élève passif a laissé place à une pédagogie active qui fait de l'enfant l'acteur de la construction de ses savoirs. Il y a dans ce renversement un acquis irréversible, mais nous sommes allés un peu vite en besogne. Nous avons fait comme s'il nous livrait les clés des processus d'apprentissage. Or ce n'est pas le cas. La vérité est que nous n'en savons pas grand-chose ! Nos lumières sur le sujet sont embryonnaires. La boîte noire est loin d'avoir livré ses secrets.

Relu à l'aune de ce degré zéro de la connaissance, le virage des années 1970 ressemble à un grand saut dans le vide. Nous pensions avoir un parachute...et nous nous rendons compte au milieu de la descente que nous n'en avons pas...».

Après avoir dressé ce bilan accablant, Marcel Gauchet rappelle très justement ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire pour apprendre :

- Les résultats sont plutôt plus faibles qu'avant « en raison de la non-mobilisation d'une bonne partie des élèves. »
- « Nous savons [...] que l'aisance en matière de lecture, d'écriture ou de calcul est l'affaire d'acquisition d'automatismes, donc d'entraînement. »
- « En lecture, en mathématiques comme en piano ou dans le sport, ce sont bien la répétition et la mémorisation qui donnent ensuite de l'aisance. »

Il va jusqu'à répondre à la journaliste qui lui reproche une vision passéiste de l'école que : « tout ce qui est ringard un jour finit par redevenir à la mode » !

Enfin à l'objection qui lui est faite que la jeune génération, née avec l'informatique, aurait des cerveaux qui fonctionnent différemment de ceux des générations précédentes, il rétorque qu'il demande des preuves qui « ne sont pas fournies par les travaux qui mettent cette thèse en avant [et qui] brillent surtout par leur démagogie indigente et leur oubli des objections. »

Ajoutons encore à ces analyses lucides,

l'humilité à laquelle il appelle, face aux nouvelles technologies « supposées tout résoudre » et les justes inquiétudes qu'il exprime, à propos du numérique, sur la volonté de l'école de faire le bonheur immédiat de l'enfant, au lieu de répondre à son inconsciente aspiration, qui est de devenir un adulte autonome.

Comment enfin ne pas être d'accord avec Marcel Gauchet quand il déplore que l'école amplifie « les écarts culturels entre les élèves », alors quelle devrait non pas établir une impossible égalité des chances, comme elle prétend hypocritement vouloir le faire, mais donner toutes leurs chances à ceux qui veulent les saisir.

Un grand pas en avant

Faut-il se réjouir de la condamnation qu'il porte contre les errements pédagogiques des quarante dernières années, comme Enseignement et Liberté le fait depuis sa création, il y aura bientôt trente ans ?

Malheureusement, non, car ce jugement, si sévère qu'il puisse paraître, ne remet nullement en question la cause première des difficultés de l'école et laisse toute latitude aux coupables de récidiver :

- La cause première est évidemment ce que Gauchet appelle : « la pédagogie active qui fait de l'enfant l'acteur de la construction de ses savoirs ». Il y voit, et tout est dit : « un acquis irréversible ».
- Après avoir concédé : « nous sommes allés un peu vite en besogne », il exprime sa confiance en ceux qui se sont si lourdement trompés par « Si les choix du gouvernement créent de l'irréversible sur un certain nombre de points cruciaux, nous aurons fait un grand pas en avant » !

Ce n'est pas l'article 57 du projet de loi appelant les agents qui exercent leurs fonctions dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres à la date de leur dissolution à exercer dans les Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education, qui peut nous rassurer sur la direction de ce pas en avant !

Philippe Gorre

Enseignement supérieur : une autre loi d'orientation

Dans *Le Figaro* du 20 mars, Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, présente à Caroline Beyerle le projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur - ne pas confondre avec celui de Vincent Peillon - examiné le même jour en conseil des ministres. C'est une loi qui s'adresse aux familles, dit-elle, et qui vise l'intérêt du pays !

Et d'ajouter - serait-ce pour marquer sa différence avec Vincent Peillon ? : « Je ne suis pas une idéologue, je suis une pragmatique ».

Elle relève qu'à la fac le taux de réussite des bacheliers des sections professionnelles atteint à peine 5 % et prévoit d'y remédier en instaurant des quotas pour l'accès aux BTS et aux IUT, afin d'orienter vers eux les titulaires de baccalauréats professionnels et technologiques à qui ces filières étaient initialement destinées, « afin d'amener davantage de jeunes de milieux modestes, très présents dans ces filières, à un niveau de qualification supérieur ».

M^{me} Fioraso veut aussi « orienter davantage en amont », afin que les jeunes sachent dès la

seconde que des filières comme l'histoire, la sociologie ou la psychologie connaissent des difficultés d'insertion.

À la question de savoir si son projet a pour ambition de mettre fin au dualisme français Université Grandes Ecoles, elle répond que son ambition est « de rapprocher sans confondre », par des conventions entre les classes préparatoires et les universités et en faisant intervenir des chercheurs en prépas.

Un cercle de recteurs anonymes dénonce le projet, qui, en l'état de ce texte procure la désagréable sensation d'un ensemble de mesures techniques essentiellement inspirées par le souci de défaire ce qui a été fait. En l'état, sa mise en œuvre entraînera un nivellement par le bas et installera une incapacité de pilotage des établissements désormais autonomes, les transformant en navires ingouvernables, en bateaux-ivres. Ce projet va à contre-courant des évolutions qui ont été menées dans de nombreux autres pays (autonomie effective des établissements et spécialisation thématique pour des réseaux d'excellence).

Site Internet

Le jour où vous lirez ces lignes, le site internet sera, sauf imprévu, entièrement refait, après dix ans de service. Merci de nous faire part de vos réactions après être allé le voir à l'adresse inchangée :

www.enseignementliberte.org

Sommaire

Changer les mentalités	1
La loi d'orientation	2
L'enseignement supérieur	4

La Lettre d'Enseignement et Liberté - 141, rue de Rennes - 75006 Paris - Tél. : 01 45 49 05 95
Abonnement un an 8 € - Le numéro 3 € - Directeur-Rédacteur de la Publication : Armel Pécheul
Imprimé en France

Trimestriel - N° commission paritaire : 0209 G84307 - Paris - Dépôt légal : mars 2013 - N° 824